

Règlement Session Poster - JN MSS 2024

1. **PREAMBULE**

À l'occasion de la 4^{ème} édition des Journées Nationales Maisons Sport-Santé (MSS), qui se tiendra à **Vichy du 6 au 7 juin 2024**, un appel à candidature pour une présentation de posters est organisé pour mettre en valeur les projets, les bonnes pratiques, les travaux de recherche et retours d'expérience des MSS et de leurs partenaires.

Depuis 2020, ces rassemblements permettent de faire vivre ce réseau national au travers de :

- Partages de bonnes pratiques
- Mises en lien des MSS sur des projets divers
- Partages d'expériences
- Rencontres des différents acteurs du réseau
- Réflexions sur les axes de développement

Labellisée Grande Cause Nationale 2024, les Journées Nationales des MSS seront un évènement de grande ampleur :

- **Pour les MSS et services régionaux** : ateliers de travail, plénières, remise des plaques enseignes MSS
- **Pour les acteurs et futurs acteurs du Sport-Santé en France** : village sport-santé avec stands de MSS, des partenaires du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des partenaires du réseau MSS, ...

Ce document définit les conditions de participation et les modalités d'organisation de la session poster.

2. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à la session poster des Journées Nationales MSS 2024 est gratuite et se fait sur inscription. L'organisation ne prend pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement des exposants sélectionnés.

Pour participer à la session poster, les participants doivent répondre aux conditions suivantes :

1. Être habilitée MSS ou être en relation/partenariat avec une MSS
2. Être inscrit à l'évènement

Les participants ou équipes désirant présenter un poster (limité à un par structure) doivent candidater avant le **01/04/2024** via le formulaire suivant : [Formulaire de candidature](#).

Une notification d'acceptation, de demande de précisions ou de modifications, ou de refus sera adressée par mail à tous les auteurs de proposition de posters au plus tard le **10/05/2024**.

3. **Objet du poster**

Le poster doit concerner l'un des objets suivants mis en place dans une MSS ou en lien avec une MSS :

- Une présentation d'une MSS ou d'un regroupement territorial de MSS
- Un projet en cours
- Des résultats d'étude
- Une bonne pratique
- Un retour d'expérience
- Un dispositif/parcours sport- santé pour un public particulier
- Une méthode ou un concept de prise en charge
- Une acquisition d'équipement/matériel innovant

Le poster sera rédigé en Français.

Le jury de sélection composé de membres de la Direction des Sports, du Pôle Ressources National Sport-Santé Bien Être et de la Direction Générale de la Santé, sélectionnera 20 posters. Le jury portera une attention particulière au caractère innovant des propositions et veillera à une diversité dans sa sélection.

4. **Instructions aux auteurs**

Consignes techniques sur le format et l'organisation du poster :

- Format du poster final : A0 (84,1 x 118,9 cm)
- Utilisation du masque dédié : [Télécharger le masque](#)
- Marges : (5 cm)
- Police(s) et taille(s) de police(s) adaptées pour la lisibilité
- Définition des images minimum 150-300 dpi
- Dans la mesure du possible, les posters reprennent le contexte, l'objectif principal, la méthode, les résultats ou description de l'expérience, les forces et limites éventuelles, et les perspectives ou propositions.
- Le(s) auteur(s) veilleront à soigner la qualité et la lisibilité du poster (clarté, rédaction, graphisme). Les schémas, photographies, figures ou tableaux sont conseillés, dans le respect des règles de diffusion d'images, ainsi que les références bibliographiques (pertinentes et en nombre limité).

Il reviendra à l'auteur d'imprimer à ses frais l'affiche au format A0 et de l'afficher sur un panneau numéroté dans l'espace dédié du lieu des Journées Nationales MSS 2024 le jeudi 6 juin 2024 à partir de 13h30 et jusqu'au vendredi 7 juin 2024 11h.

Le matériel pour accrocher le poster au panneau est fourni, mais le poster est imprimé, livré et accroché par son auteur.

Même s'il n'est pas prévu de session dédiée aux commentaires des posters, les auteurs seront libres de prévoir un temps commenté de leurs posters à leur convenance durant les Journées Nationales MSS, et seront notamment invités à être présents lors des pauses pour répondre aux questions des participants.

5. **Engagement des participants**

Le poster respecte les **règles éthiques et les règles de diffusion d'images**. Cet aspect est sous la responsabilité des auteurs. La déclaration des **conflits d'intérêt** et les règles éthiques doivent obligatoirement être précisées.



Chaque participant doit **s'assurer** :

- Que le poster est son propre travail et n'a pas fait l'objet de plagiat ;
- Si des sources de financement externes ont été obtenues

Lorsqu'un auteur ou un groupe d'auteurs présente(nt) une proposition de communication par poster, il(s) s'engage(nt) à **s'inscrire au congrès et à être présent(s) en cas de sélection** du poster par le comité d'organisation.

6. **Droits de publication**

Les auteurs sélectionnés autorisent les organisateurs à **diffuser le poster et sa version e-affiche**, notamment via le site internet et les réseaux sociaux du Pôle Ressources National Sport-Santé Bien-Être.

7. **Loi « informatique et libertés »**

Les organisateurs s'engagent à respecter la **vie privée** des candidats et à protéger les **données à caractère personnel** transmises, nécessaires à la bonne organisation et conformément à la loi n°78-17 modifiée, dite « informatique et liberté ».

8. **Litiges et modifications du règlement**

L'envoi du **dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement**.

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par l'équipe d'organisation. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable par le jury. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet : [Journées Nationales MSS 2024](#)

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le Pôle Ressources National Sport-Santé Bien-Être par email : pole-sante@creps-vichy.sports.gouv.fr